



Les appels de cette créature maléfique, ont abouti à l'affiche ayant des relents de vocabulaire utilisé par la radio des Mille Collines, à Kigali, qui a amené au massacre de plus d'un million de Tutsis et de Hutus, au Rwanda en 1994. Dora est un de ses surnoms et "Dorana" veut dire incendier...

Il est temps de mettre les points sur les « I » en ce qui concerne cette pseudo-crise créée par des candidats adversaires qui se réunissent en un collectif dans l'espoir d'arracher un « accord politique » qui leur permettra de piller les caisses de l'État et détourner l'argent des bailleurs de fonds. Il ne s'agit pas d'accusation... gratuite. Ces gars-là (car il n'y a aucune femme candidate à la présidence de la république cette année 2023) sont experts en la matière. Lisez les archives de Madagascar à leur sujet sur Internet.

Je vais faire court et très concis car la date du premier tour de l'élection présidentielle 2023, comme inscrit dans la Constitution, arrive au galop, comme la saison des pluies. Le Président Andry Rajoelina, déclaré et inscrit comme candidat, a déjà démissionné, comme l'avait fait son prédécesseur, Hery Rajaonarimampianina, en 2018, s'étant aussi porté candidat. Une disposition constitutionnelle jamais vue nulle part ailleurs.

Quel aura été l'argument premier et primaire qui a permis à tous ces branquignoles de semer l'actuelle situation tragi-comique ne reposant que sur un entêtement de *losers* qui auront dépensé 200.000.000 ariary -par tête- pour rien ? Tout simplement l'article 42 de l'Ordonnance n° 60 - 064 du 22 juillet 1960 portant Code de la nationalité malagasy, qui dit :

Art. 42- Perd la nationalité malgache, le Malgache majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère.

